Image not found or type unknown

Etat de lieux de sortie avec Huissuier

Par **Eve007**, le **04/03/2010** à **20:27**

Bonjour,
En libérant un appartement après plus de 16 ans d'occupation, le bailleur demande de refaire les peintures, murs, plafonds, boisseries. Ceci alors que lors de létat des lieux d'entrée, c'était déjà. " en état, avec des tâches par endroits, plus de 50 trous de cheville". Je conteste et refuse de signer l'état des lieux, ils font venir un huissier qui les représente. Je suis donc convoquée et lors du constat de l'huissier: il prend le constat que le bailleur a fait et revoi point par point. Il me demande de signer pour constater de ma présence. Moi même étant un membre de la famille car le locataire est hospitalisé, je le représente. Je lui signale verbalement que je ne peux me pronnoncer sur ce qui est écris d'autant plus qu'ils ne me donnent pas de copie pour pouvoir la montrer à l'ex-locataire hospitalisé. Je signe avec la mention "présente et date ". l'huissier me demande de signer aussi le montant des indemnitées calculées par le logiciel du bailleur présent. Je signe: " pris connaissance pour info et date". Les indemnité sont trop élevées pour le locataire et refuse.
Quel est la valeur de ma signature et que peut faire le locataire s'ils le mettent en demeure de payer ces indemnisations, alors que le partis pris de l'huissier était clairement tourné vers le bailleur?
Je croyais que lors d'un constat d'huissier je n'avais rien a signer, du fait que seule sa parole comptais, pourquoi me demande-t'il ma signature alors sur les formulaires du bailleur?

J'attends vos réponses et conseils. Merci d'avance...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés